

## 7.2

# Le marché du tabac

Aurélie Lermenier

En France, bien que le tabac soit en vente libre (sauf aux mineurs), sa fabrication et son commerce sont très contrôlés par l'État. Les buralistes (préposés pour cette fonction de l'administration des Douanes) ont le monopole de la vente au détail des produits du tabac. Ils sont environ 27 000 en 2012. Les différents changements survenus depuis 2003-2004 en matière de fiscalité et leurs conséquences sur les ventes de tabac sont exposés ici, en particulier l'augmentation des prix, devenue un instrument majeur de lutte contre le tabagisme. Les conséquences de ces mesures sur la consommation sont décrites ultérieurement (voir chapitre 9.10). Avec les hausses de prix répétées depuis le début des années 2000, le développement d'approvisionnements en dehors du réseau buraliste apparaît évident. Par ailleurs, la cigarette électronique, qui ne contient pas de tabac mais peut délivrer de la nicotine, semble connaître un certain succès depuis deux ans : début 2013, les fabricants avancent le chiffre de 500 000 usagers actuels (voir encadré dans chapitre 9.10).

### **DES HAUSSES DE PRIX FRÉQUENTES MAIS DES VENTES ASSEZ STABLES**

En janvier 2004, le taux moyen de taxation des cigarettes est porté à 80 % (du prix de vente du paquet de la classe la plus vendue), contre 79 % en 2003 et 76 % auparavant. Par conséquent, le prix du paquet de cigarettes de la classe la plus vendue est passé de 3,60 euros en décembre 2002 à 5 euros en janvier 2004 et les ventes ont subi un véritable décrochage (- 32 %). Cette importante augmentation des prix pour une hausse de la fiscalité qui paraît réduite s'explique par la répartition de la taxe spécifique et de la taxe proportionnelle, la première ayant été fortement augmentée en 2003-2004, agissant sur les prix, même les plus bas. En

raison du gel des hausses fiscales décidé par le gouvernement en 2003, la fiscalité des produits du tabac n'a connu aucun changement depuis 2004. Néanmoins, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 prévoit que le niveau de taxes sur les cigarettes augmente en juillet 2013, se répercutant sur les prix, avec une augmentation accrue pour le tabac à rouler, afin de rendre ce dernier moins attrayant par rapport aux cigarettes. Par ailleurs, la modification de la structure des taxes (part spécifique et part proportionnelle, aussi appelée ad valorem) permettra de rehausser le prix des cigarettes les moins chères.

Des hausses de prix, de l'ordre de 6 % à chaque fois, sont intervenues en août 2007, novembre 2009 et 2010, et en octobre 2011 et 2012. Elles ont été demandées par les industriels du tabac et entérinées par le ministère du Budget. Mais ces augmentations n'ont eu presque aucun impact sur les ventes, qui sont restées stables depuis 2005, aux alentours de 65 000 t de tabac, dont 55 000 de cigarettes. Néanmoins, en 2012, le marché du tabac connaît sa plus forte baisse depuis 2005 (- 3,4 % des ventes), certainement liée au passage du prix des paquets de cigarettes à plus de 6 euros, voire 6,50 euros. Les fortes hausses de prix de 2003-2004 ont initié un report des consommateurs de cigarettes vers le tabac à rouler, qui se confirme depuis : les ventes ont progressé de 18 % entre 2007 et 2012 et la part de marché approche pour la première fois 14 %. Ceci s'explique par le fait qu'il reste toujours meilleur marché que les cigarettes, malgré des hausses de prix souvent plus fortes [158]. Les cigares et cigarillos, pourtant beaucoup moins taxés que les cigarettes et le tabac à rouler (44 % contre respectivement 80 % et 75 %) [6], voient leurs ventes diminuer de 1,4 % en 2012 (atteignant près de 1,5 milliard d'unités), une tendance observable depuis le milieu des années 2000. Quant aux ventes de tabacs dits traditionnels (tabac à mâcher ou à priser), elles s'élèvent à 321 t en 2012, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2011 [145].

Tableau 1 - Ventes de tabac, chiffre d'affaires et recettes fiscales, 2012

	Ventes totales	dont cigarettes	Tabacs à rouler	CA total	Recettes fiscales
2012	62 133 t	51 456 t	8 489 t	17,9 Mds, €	14 Mds €
Évolution 2011-2012	- 3,4 %	- 4,9 %	+ 6,4 %	+ 2,3 %	+ 1,8 %

Légende : CA = chiffre d'affaires ; t = tonnes ; Mds € = milliards d'euros

Sources : Ventes de tabac (Altadis) ; DGDDI

En 2012, malgré la baisse globale des ventes, le chiffre d'affaires (CA) généré augmente (+ 2,3 %), dans la continuité des cinq dernières années. La baisse des ventes de cigarettes est compensée par les hausses des prix répétées et l'augmentation des ventes de tabac à rouler, dont le chiffre d'affaires a progressé de 16,9 % par rapport à 2011 (tableau 1).

En 2012, 8,6 % du CA sont revenus aux buralistes, 13 % aux fabricants et aux distributeurs et près de 78,5 % à l'État. Ce dernier a ainsi perçu 14 milliards d'euros de taxes (TVA comprise) en 2012, soit 1,8 % de plus que l'année précédente [145].

Parmi les pays européens, la France occupe une position médiane au regard de la taxation des cigarettes : elle se place derrière la Grèce, les Pays-Bas et plusieurs pays d'Europe de l'Est (Hongrie, Pologne, Estonie, etc.), le Royaume-Uni ayant le plus fort niveau de taxation (89 %) [95]. Toutefois, les cigarettes vendues en France sont parmi les plus chères d'Europe, après celles disponibles au Royaume-Uni et en Irlande (respectivement 9,31 euros et 9,10 euros pour un paquet de Marlboro en juillet 2012) [144].

## **DES ACHATS HORS RÉSEAU BURALISTE ASSEZ FRÉQUENTS**

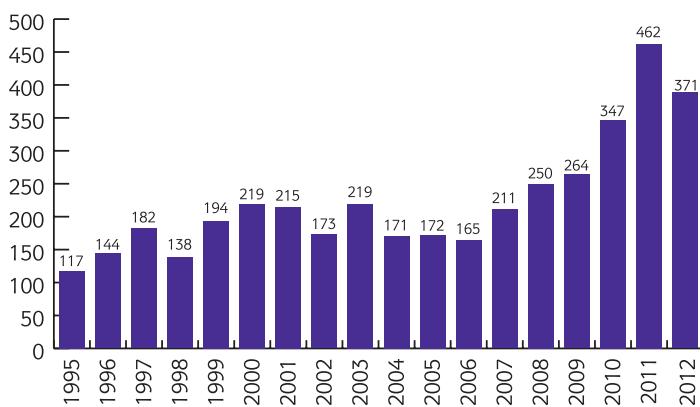
À la suite des fortes hausses de prix en 2003-2004, les achats hors réseau buraliste se sont développés : depuis cette période, 20 % des cigarettes consommées par les fumeurs français proviendraient d'un autre canal d'approvisionnement que les bureaux de tabac. Plus précisément, pour la période 2004-2007, les achats transfrontaliers de cigarettes sont estimés à près de 11 000 t chaque année, soit 15 % de la consommation. Les achats en duty-free, par Internet et en contrebande (y compris la contrefaçon) compteraient ainsi pour 5 % à 6 % de la consommation française de cigarettes, soit un peu moins de 4 000 t [150].

## **DES SAISIES EN HAUSSE**

En 2011, les services des Douanes ont saisi 462 t de tabac au cours de 13 258 constatations, soit une valeur marchande de 109 millions d'euros [85]. Les saisies de tabac opérées via le fret express et postal ont atteint 36 t : il s'agit d'un canal de saisie de plus en plus fréquent avec le développement des achats sur Internet. En 2012, les saisies de tabac s'élèvent à 371 t [84], une baisse de 19,7 % par rapport à 2011, qui avait été une année exceptionnelle : les quantités interceptées

avaient augmenté d'un tiers avec seulement 4 % d'opérations supplémentaires. Cette hausse, qui s'inscrivait dans la tendance observée depuis 2007, était le résultat d'une volonté explicite du ministère du Budget d'accroître de 15 % les saisies opérées par les services douaniers par rapport à 2010, suite aux estimations concordantes rendues publiques de 20 % d'achats hors du réseau buraliste. Pour l'année 2012, aucun objectif chiffré n'a été demandé publiquement aux services des Douanes de la part de leur tutelle, mais le niveau atteint est le deuxième plus haut jamais enregistré.

Graphique 2 - Saisies de tabac (en tonnes) par les services des Douanes, 1995-2012



Source : Saisies de tabac (DGDDI)

### Repères méthodologiques

Saisies de tabac ; Tableau de bord mensuel tabac.